



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire 6722**

**du 29/06/2018**

**Application DDRS : Formations destinées aux  
Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs**

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>- A Madame la Ministre-Président - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;</li><li>- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;</li><li>- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;</li><li>- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li><li>- Aux directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Administrateurs d'Internats et Homes d'Accueil de la fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- A Monsieur l'Administrateur de l'ARES ;</li></ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</li><li><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</li></ul>	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Tous	
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir de la date de la circulaire	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Date limite :	
<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
DDRS – DRS – DIMONA Déclaration des risques sociaux C131A – C131B – C78.3	
<u>Pour information :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aux membres des Services d'Inspection ;</li><li>- Aux syndicats du personnel enseignant ;</li><li>- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;</li><li>- A Monsieur le fonctionnaire général dirigeant le Service général de pilotage de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</li></ul>	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Signataire : Lise-Anne HANSE	
Personnes de contact		
Service ou Association : Service général de coordination, de conception et des relations sociales		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Christophe GÉRARD	02/413.26.68	<a href="mailto:christophe.gerard@cfwb.be">christophe.gerard@cfwb.be</a>
Helpdesk DDRS	02/413.35.00	<a href="mailto:ddrs@cfwb.be">ddrs@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

L'application informatique « DDRS » permet aux Établissements et Pouvoirs Organisateurs de réaliser, pour les membres de leur personnel **rémunéré à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, l'encodage

- des déclarations **DIMONA**
- des formulaires mensuels de déclaration des risques sociaux du secteur chômage relatifs aux **scénarios** d'indemnisation **3, 6 et 8** (anciens formulaires C131A, C131B et C78.3)

qui sont ensuite automatiquement transmis aux différents secteurs de la Sécurité Sociale concernés.

***Dans l'attente des nouvelles instructions administratives de l'ONEm, l'encodage du scénario 1 (actuel formulaire C4-enseignement) n'est toujours pas disponible dans DDRS.***

La présente circulaire vous informe de l'organisation, pour les Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs, de cycles de formation d'une demi-journée à partir d'août 2018 selon le calendrier ci-dessous.

Toutes ces matinées de formation se dérouleront de 9 à 12 heures dans les locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, boulevard Léopold II, 44 (salle 6A101) à 1080 Bruxelles.

Date	Public Cible
Vendredi 24 août 2018	<b>STRICTEMENT RÉSERVÉ aux NOUVEAUX UTILISATEURS de l'application</b>
Mardi 28 août 2018	<b>STRICTEMENT RÉSERVÉ aux NOUVEAUX UTILISATEURS de l'application</b>
Lundi 15 octobre 2018	Tous utilisateurs n'ayant pas bénéficié de cette matinée en 2016-2017 ou 2017-2018
Mercredi 24 octobre 2018	Tous utilisateurs n'ayant pas bénéficié de cette matinée en 2016-2017 ou 2017-2018

Chaque matinée peut accueillir 100 participants.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.inscription-facile.com/form/u6MI6MzfcnFjIBF2LLuI>

Les places seront attribuées dans l'ordre d'introduction des demandes.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**L'Administratrice générale a.i.,**

**Lise-Anne HANSE**